

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1114**6 décembre 2001****SOMMAIRE**

AD Ventures S.A., Luxembourg	53450	Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	53465
Antlo Holding S.A., Luxembourg	53451	Dengold Overseas Holding S.A., Luxembourg ...	53463
Bairrada, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53451	Design Concept S.A., Hesperange	53455
Big Smile S.A., Luxembourg	53453	Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg	53463
Blubay Management S.A., Luxembourg	53453	DGZ•DekaBank, Luxembourg	53457
Bluetech Holding S.A., Luxembourg	53454	Dilfin S.A., Luxembourg	53458
Bond Holding S.A., Luxembourg	53454	Draycott S.A., Luxembourg	53466
Burmerange Holding S.A., Luxembourg	53455	E-Parco, S.à r.l., Luxembourg	53459
C.E.G. International S.A.H., Luxembourg	53458	Eaton S.A., Luxembourg	53470
Caloocan Holding S.A., Luxembourg	53456	Egide S.A., Luxembourg	53469
Car Finance S.A., Luxembourg	53456	Egide S.A., Luxembourg	53469
Cardboard International S.A., Luxembourg	53457	Elifin S.A., Luxembourg	53469
Cavecan S.A., Luxembourg	53457	Enode Holding S.A., Luxembourg	53456
Centre Européen de Marketing de Vidéo et d'Édition (C.E.M.V.E.) S.A., Luxembourg	53459	Envol S.A., Luxembourg	53462
Centre Européen de Marketing de Vidéo et d'Édition (C.E.M.V.E.) S.A., Luxembourg	53459	Erdeven S.A., Luxembourg	53471
Chama S.A., Bertrange	53451	Esso Luxembourg S.A., Bertrange	53471
Chama S.A., Bertrange	53452	Euerbach S.A., Luxembourg	53472
Chamarel S.A., Luxembourg	53460	Euro 92 S.A., Luxembourg	53472
Chamarel S.A., Luxembourg	53460	Euro-Action Management S.A., Luxembourg ...	53471
Claudydan Holding S.A., Luxembourg	53458	Executive Cars S.A., Luxembourg	53466
Co.Grains Holding S.A., Luxembourg	53459	Executive Cars S.A., Luxembourg	53468
Codofinances S.A., Luxembourg	53460	Executive Cars S.A., Luxembourg	53469
Cologne Holding S.A., Luxembourg	53461	FCA Holding S.A., Luxembourg	53461
Compagnie Luxembourgeoise de Participations S.A., Luxembourg	53454	Jaga Holding A.G., Luxembourg	53426
Cortal Bank S.A., Luxembourg	53453	Logiconsult S.A., Luxembourg	53430
Crawfresh Import S.A., Leudelange	53462	LV Investissement Afrique, S.à r.l., Luxembourg .	53432
CSP Holding S.A., Luxembourg	53462	Murprotec Luxembourg, Mamer	53450
DataPlan S.A., Kleinbettingen	53460	Pintalia, S.à r.l., Luxembourg	53438
Decofinance S.A., Luxembourg	53463	Romas Investment S.A., Luxembourg	53440
Del Monte Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	53464	Seven Conseils S.A., Pétange	53448
		Squire International S.A., Luxembourg	53442

JAGA HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the seventh of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) Mr Pavel Gavalier, accountant, residing in Lichardova 14, 81103 Bratislava, Slovakia, represented by Mr Peter Halasz, manager, residing in Beniakova 32, 84105 Bratislava, Slovakia, by virtue of a proxy given in Bratislava, Slovakia, on May 3, 2001,
- 2) Mr Juraj Jantoska, manager, residing in Soltesovej 5, 91101 Trencin, Slovakia, represented by Mr Peter Halasz, prenamed, by virtue of a proxy given in Bratislava, Slovakia, on May 3, 2001.
- 3) Mr Peter Halasz, prenamed.

The aforementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a 'société anonyme holding' which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a 'société anonyme holding' under the name of JAGA HOLDING A.G.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing Holding Companies.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand five hundred Euro (31,500.- EUR) divided into sixty-three (63) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of any director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of the daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on April 17 each year at 10.00 a.m. and for the first time in 2002.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Pavel Gavalier, prenamed, twenty-one shares	21
2) Mr Juraj Jantoska, prenamed, twenty-one shares	21
3) Mr Peter Halasz, prenamed, twenty-one shares	21
Total: sixty-three shares	63

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand five hundred Euro (EUR 31,500.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 65,000.- LUF.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Pavel Gavalier, accountant, residing in Lichardova 14, 81103 Bratislava, Slovakia,
- b) Mr Juraj Jantoska, manager, residing in Soltesovej 5, 91101 Trencin, Slovakia,
- c) Mr Peter Halasz, manager, residing in Beniaková 32, 84105 Bratislava, Slovakia.

3.- Has been appointed statutory auditor:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in short form INTERCONSULT, with registered office in Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2005.

5.- The registered office of the company is established in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendeins, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Pavel Gavalier, Buchhalter, wohnhaft in Lichardova 14, 81103 Bratislava, Slowakei, vertreten durch Herrn Peter Halasz, Geschäftsführer, wohnhaft in Beniakova 32, 84105 Bratislava, Slowakei, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Bratislava, Slowakei, am 3. Mai 2001,

2) Herr Juraj Jantoska, Geschäftsführer, wohnhaft in Soltesovej 5, 91101 Trencin, Slowakei, vertreten durch Herrn Peter Halasz, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Bratislava, Slowakei, am 3. Mai 2001.

3) Herr Peter Halasz, vorgeannt.

Vorgeannte Vollmachten bleiben, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer anonymen Holdinggesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung JAGA HOLDING A.G.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden.

Eine solche Massnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft jedoch nicht. Die Erklärung der Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten gegenüber kenntlich gemacht durch das Gesellschaftsorgan, welches sich hierzu am besten eignet.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder anders, sowie die Veräusserung durch Verkauf, Tausch oder anders von Kapital, Schuldscheinen, Schuldverschreibungen, Wechseln und anderen Sicherheiten irgendwelcher Art.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiverwerbstätig sein oder ein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben. Die Gesellschaft kann jedoch an der Gründung und der Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und diesen jede Art von Unterstützung durch Darlehen, Sicherheiten oder anders gewähren. Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Schuldscheine und Schuldverschreibungen ausgeben.

Im Allgemeinen kann sie jegliche Aufsichts- und Überwachungsmaßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern, jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften verbleibend.

II. Aktienkapital

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausendfünfhundert Euro (31.500,- EUR) und ist in dreiundsechzig (63) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Euro (500,- EUR) eingeteilt.

Die Aktien können nach Wahl der Aktionäre in Einzelaktien oder über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Forderungen erhöht oder herabgesetzt werden.

III. Verwaltungsrat

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und die für eine Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre, welche sie jederzeit abberufen kann, genannt werden.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung werden von der Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden einberufen, so oft es im Interesse der Gesellschaft erforderlich ist. Der Verwaltungsrat muss auf Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern zusammengerufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat besitzt alle möglichen Befugnisse, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks dienen.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen des Gesetzes Abschlagsdividenden auszahlen.

Art. 9. Durch die alleinige Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet, es sei denn, besondere Beschlüsse bezüglich der Unterschriftsvollmacht im Fall von Ermächtigungen gemäss Artikel 10 dieser Satzung durch den Verwaltungsrat wurden getroffen.

Art. 10. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft kann an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen werden, welche als geschäftsführende Verwalter bezeichnet werden. Die Übertragung der Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorhergehenden Erlaubnis durch die Generalversammlung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls die Verwaltung aller Geschäftsangelegenheiten oder einer speziellen Zweigstelle an einen oder mehrere Verwalter übertragen, und besondere Befugnisse für bestimmte Geschäfte an einen oder mehrere Vertreter, aus oder ausserhalb dem Kreise seiner Mitglieder, Aktionäre oder nicht, übertragen.

Art. 11. Alle gerichtlichen Streitfälle, welche die Gesellschaft entweder als Kläger oder als Beklagte betreffen, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein hierzu ernanntes Verwaltungsratsmitglied geführt.

IV. Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, welche durch die Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung bestimmt ihre Anzahl, die Mandatsdauer, welche maximal sechs Jahre beträgt, sowie ihre Vergütungen.

V. Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am 17. April jedes Jahr um 10.00 Uhr in Luxemburg, am in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Jahre 2002.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

VI. Geschäftsjahr, Gewinnzuteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2001.

Art. 15. Nach Abzug sämtlicher Auslagen der Gesellschaft und der Abschreibungen stellt das Kreditsaldo den Reingewinn der Gesellschaft dar. Es werden fünf Prozent (5 %) des Reingewinns vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Diese Abführungspflicht erlischt sobald der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals ausmacht; sie muss jedoch jederzeit wieder aufgenommen werden, wenn der Reservefonds aus irgendeinem Grund angeführt wurde.

VII. Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. In diesem Falle wird die Liquidation durchgeführt von einem oder mehreren Liquidatoren, natürlichen oder juristischen Personen, welche durch die Generalversammlung, die auch ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, bestellt werden.

VIII. Schlussbestimmungen

Art. 17. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Kompargenten, das gesamte Aktienkapital wie folgt zu zeichnen:

1) Herr Pavel Gavalier, vorgeannt, einundzwanzig Aktien	21
2) Herr Juraj Jantoska, vorgeannt, einundzwanzig Aktien	21
3) Herr Peter Halasz, vorgeannt, einundzwanzig Aktien	21
Total: dreiundsechzig Aktien	63

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausendfünfhundert Euro (31.500,- EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr 65.000,- LUF ab.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordnungsgemäss einberufen erklären, zusammengefunden.

Nach Prüfung der Ordnungsmässigkeit der Zusammenkunft, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgelegt.
- 2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Pavel Gavalier, Buchhalter, wohnhaft in Lichardova 14, 81103 Bratislava, Slowakei,
 - b) Herr Juraj Jantoska, Geschäftsführer, wohnhaft in Soltesovej 5, 91101 Trencin, Slowakei,
 - c) Herr Peter Halasz, Geschäftsführer, wohnhaft in Beniakova 32, 84105 Bratislava, Slowakei.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, mit Sitz in Luxemburg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2005.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2324 Luxemburg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Person die gegenwärtige Urkunde auf Englisch verfasst wurde, welcher eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version vorherrschen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Halasz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 9CS, fol. 5, case 1. – Reçu 12.707 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. Mai 2001.

P. Frieders.

(35001/212/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

LOGICONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Salvatore Modugno, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.
- 2.- Monsieur Jean-Claude Merjai, demeurant à L-4398 Pontpierre, Am Armschlag 7;
- 3.- Monsieur Charles Schauss, demeurant à L-3285 Bettembourg, 22, rue Wilmar.
- 4.- La société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe,

ici représentée par:

Monsieur André Meder, demeurant à Senningerberg;

Madame Rita Harnack, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOGICONSULT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente de Software et Hardware et matériel informatique, conseils en informatique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Salvatore Modugno, prèdit	8 actions
Monsieur Jean-Claude Merjai, prèdit	8 actions
Monsieur Charles Schauss, prèdit	8 actions
La société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., prèdite	8 actions
<hr/>	
Total: trente-deux	32 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Salvatore Modugno, prèdit.

- Monsieur Jean-Claude Merjai, prèdit.

- Monsieur Charles Schauss, prèdit.

- Monsieur André Meder, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly.

Est nommé Administrateur-Délégué Monsieur André Meder, prèdit, qui peut par sa seule signature engager valablement la société.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Modugno, J.-C. Merjai, C. Schauss, A. Meder, R. Harnack, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2001, vol. 859, fol. 56, case 4. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 mai 2001.

C. Doerner.

(35002/209/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

LV INVESTISSEMENT AFRIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparant:

LEON VINCENT S.A., une société régie par le droit français et ayant son siège social place de Suède, B.P. 851, 62225 Calais Cedex, France, Fondateur ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera LV INVESTISSEMENT AFRIQUE.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 105.000,- (cent cinq mille euros), représenté par 1.050 (mille cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Les 1.050 (mille cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LEON VINCENT S.A., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 105 000,- (cent cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent quinze mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Antoine, Marseille 13009 France, Résidence Allée des Pins, La Felouque, Bd du Redon.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one, on the eleventh of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

LEON VINCENT S.A., a company incorporated under French laws, with registered office at Place de Suède, B.P. 851, 62225 Calais Cedex, France.

The founder is here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a 'société à responsabilité limitée' which they declared to incorporate.

Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a 'société à responsabilité limitée', limited liability shareholdership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially of the Act of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on 'sociétés à responsabilité limitée', as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is LV INVESTISSEMENT AFRIQUE.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, real estate, or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the financial statements and to the decisions of shareholders meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's nominal capital is set at EUR 105,000.- (one hundred and five thousand euros), represented by 1,050 (one thousand and fifty) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Art. 9. Each share, either ordinary or preferred, confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

No transfer of shares to a non-shareholder may take place without the agreement of the other shareholders and without having been first offered to them.

Otherwise reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency or material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken and transmitted by ordinary or electronic mail or telefax, by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up year-end balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss statement which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss statement.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss statement, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued nominal capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been invaded.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a shareholder upon agreement which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in accordance with article nine of the by-laws.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2001.

Subscription - Payment

All the 1,050 (one thousand and fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by LEON VINCENT S.A., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 105,000.- (one hundred and five thousand euros) is as of now at the disposal of the Company LV INVESTISSEMENT AFRIQUE, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about hundred fifteen thousand Luxembourg Francs.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mr Gérard Antoine, residing at Marseille 13009 France, Résidence Allée des Pins, La Felouque, Bd du Redon.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the single signature of each manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 129S, fol. 63, case 5. – Reçu 42.357 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

J. Elvinger.

(35003/211/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

PINTALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PINTALIA S.R.L., ayant eu son siège social à Rome (Italie), Via Cassia, 1152, au capital social actuel de cinquante millions de liras italiennes (LIT 50.000.000,-), inscrite au Registre des entreprises de Rome sous le numéro 04202201002 (précédemment numéro RM091-1992-298), numéro de R.E.A. de Rome 742399.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Lemoye, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Andrea Pantalani, le 23 avril 2001 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société PINTALIA S.R.L. de Rome à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 23 avril 2001, tenue devant le notaire Andrea Pantalani, de transférer le siège social au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

2. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, et changement de la dénomination sociale en PINTALIA, S.à r.l.

3. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat.

4. Détermination du siège social.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2001, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Andrea Pantalani, le 23 avril 2001, entre autres, de transférer le siège social de Rome au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en PINTALIA, S.à r.l., ainsi que la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, la gestion et l'exploitation de cinématographes et théâtres et d'autres locaux de spectacle public;

- l'achat, la vente, l'échange, la location, la sous-location d'immeubles destinés en tout ou partie à l'exploitation de cinématographes et théâtres et d'autres locaux de spectacle public et bureaux y relatifs;

- la location ou la sous-location d'agences cinématographiques ou théâtrales;

- la location, le commerce, également moyennant des opérations d'importation et d'exportation, l'achat-vente et la production de pellicules cinématographiques et en général l'exploitation de toute branche de commerce ou d'industrie en rapport avec la cinématographie, y compris la gestion de bars et d'autres établissements publics similaires ou contigus aux locaux exploités par la Société;

- l'exécution de doublage de bandes sonores de films longs-métrages et courts-métrages, de tout moyen de reproduction et de diffusion audiovisuelle, la réalisation de bandes sonores de films et spectacles audiovisuels;

- la publicité murale, éditoriale, radiophonique et audiovisuelle;

- la gestion de réseaux radiotélévisés, aussi bien par voie hertzienne que par câble;

- la gestion de complexes immobiliers et industriels relatifs à la diffusion radiotélévisée, à l'édition, etc.

La Société pourra construire, acquérir, vendre, échanger des immeubles et procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, financières et de crédit lui permettant de réaliser les objets sociaux; elle pourra prendre des participations dans des sociétés, entités, instituts, associations et organismes, y compris des consortiums, quelle que soit leur forme juridique, pourvu que leur finalité ne soit pas en contradiction avec les objets sociaux prévus par les présents statuts, et elle pourra aussi, éventuellement, prêter des services en faveur de tels organismes.

La Société pourra aussi accorder des cautions, avals, des garanties mêmes réelles pour des obligations de tiers, même à l'égard de banques et d'établissements de crédit; elle pourra effectuer des cessions, reprises et prises en charge d'obligations de tiers ou dans l'intérêt de tiers, à l'égard de quiconque.

Art. 3. La société prend la dénomination de PINTALIA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante millions de lires italiennes (LIT 50.000.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cent mille lire italiennes (LIT 500.000,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aldo Scoyni, retraité, demeurant à I-Rome, Via Guglielmo Marconi, 16, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Monsieur Ferdinando Bossi, homme d'affaires, demeurant à I-Rome, Via Bagnone, 55, cinq parts sociales ..	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante millions de lires italiennes (LIT 50.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

L'associé qui voudra céder ses parts devra en aviser les autres associés par lettre recommandée.

Les associés ont un droit de préemption sur l'achat si, dans les 15 jours, ils offrent des conditions égales à celles communiquées par l'associé vendeur.

En cas d'augmentation de capital, les propriétaires des parts auront un droit d'option sur la souscription des nouvelles parts, proportionnellement au nombre de celles qu'ils possèdent déjà.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Monsieur Aldo Scoyni, retraité, demeurant à I-Rome, Via Guglielmo Marconi, 16, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million quarante et un mille six cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois (LUF 1.041.691,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Piek, S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 9CS, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

E. Schlessler.

(35006/227/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ROMAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTS

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) La société INDUSTRIA CALZATURIERA MARROS SpA, avec siège social Cerreto Guidi (FI) Via Carraia N° 3 Firenze (Italie),

toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé, données respectivement à Monaco le 23 avril 2001 et à San Miniato le 27 avril 2001,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROMAS INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, trente et une actions.	31
2.- La société INDUSTRIA CALZATURIERA MARROS SpA, prénommée, trois mille soixante-neuf actions	3.069
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen,
- b) Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant à Eischen,
- c) Monsieur Marcel Krier, comptable, demeurant à Metzert (Belgique).

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 mai 2001.

P. Decker.

(35007/206/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

SQUIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

STATUTES

In the year two thousand one, on the seventeenth of May.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, 26, rue Philippe II, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of SQUIRE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out trading in securities of any kind on its own account and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes. The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of September at 11.00 a.m. and for the first time in 2002.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2001.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg Francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg Francs (75,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653 L-2016 Luxembourg).
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 - a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
 - b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, rue Philippe II, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A. J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SQUIRE INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir le commerce de valeurs de toute nature pour son propre compte ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2ème lundi du mois de septembre à 11.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2001.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II (B.P. 653, L-2016 Luxembourg).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
 - b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,
 - c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 129S, fol. 67, case 8. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mai 2001.

G. Lecuit.

(35012/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

SEVEN CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;

2.- La société PRIMECITE INVEST S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Wagner, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination SEVEN CONSEILS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en logistique et en matière immobilière, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. En toutes circonstances, la signature de l'administrateur ayant les capacités professionnelles et détenant l'autorisation d'établissement est requise.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier lundi du mois de mai à 10.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société PRIMECITE INVEST S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Pascal Wagner, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les trente et un mille euros (31.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,-LUF).

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
- b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
- c) La société PRIMECITE INVEST S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Monsieur Pascal Wagner, préqualifié sub a, est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., avec siège social à L-4735 Pé-tange, 81, rue J.B. Gillardin.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2006.

5.- Le siège social est fixé à L-4735 Pé-tange, 81, rue J.B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2001, vol. 421, fol. 82, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 mai 2001.

A. Weber

(35009/236/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

AD VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 48.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

(35017/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

MURPROTEC LUXEMBOURG

Siège social: L-8210 Mamer, 66A, route d'Arlon.

Dispositions statutaires

Consécutivement à la décision du conseil d'administration du 20 novembre 2000, il est établi ce qui suit:

Art. 1^{er}. Forme juridique et Dénomination. La société MURPROTEC S.A., dont le siège social est établi 22, rue de l'Industrie à 1420 Braine-l'Alleud, Belgique, et immatriculée au registre de commerce à Nivelles sous le numéro 49.594, établi à compter de ce jour une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination de MUR-PROTEC LUXEMBOURG. Cette succursale prend la forme d'un établissement stable.

Art. 2. Objet social. La succursale a pour objet d'étude, le développement et la distribution des procédés de nettoyage et d'isolation des constructions aux fins de remédier aux causes de l'humidité dans le sens le plus large du mot, l'amélioration et le perfectionnement des procédés existants, ainsi que leur application technique.

Art. 3. Siège social. Le siège est établi 66A, route d'Arlon à L-8210 Mamer. Le siège pourra être transféré sur simple décision du gérant.

Art. 4. Capital. Le capital de la maison mère est de BEF 3.625.000,-.

Art. 5. Gestion journalière. La succursale est administrée et représentée dans les actes journaliers, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou ministériel, et en justice, par un gérant statutaire. Le gérant est Pascal Di Donato. Sauf dérogation décidée par l'assemblée générale, le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

Art. 6. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Le premier exercice social se clôture le 31 décembre 2001.

Le 31 décembre de chaque année, le gérant dresse un inventaire et forme ainsi les comptes annuels.

L'assemblée générale ordinaire statue sur l'adoption de ces comptes annuels.

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale se réunit annuellement le troisième lundi du mois de mars. Sont présents ou représentés à l'assemblée générale, les actionnaires de la maison mère. L'assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, est convoquée par le gérant. Les convocations contiennent l'ordre du jour et son faite par lettres recommandées à la poste huit jours au moins avant la date de la réunion. L'assemblée générale est présidée par le gérant. Le président désigne le secrétaire et choisit deux scrutateurs. L'assemblée ne peut, hors l'urgence justifiée, délibérer que sur les points mentionnés à son ordre du jour. Les délibérations sont consignées dans des procès-verbaux inscrits dans un registre spécial. Ils sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le désirent.

Art. 8. Divers. Toutes les dispositions statutaires de la maison mère, autre que celles évoquées ci-dessus, sont applicables à la succursale.

Fait à Mamer, le 1^{er} avril 2001.

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(35013/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ANTLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.873.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2001

1. La liquidation de la société ANTLO HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateurs et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

A. Gitsels

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(35024/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BAIRRADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 51.676.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2001, vol. 319, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(35030/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CHAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 76.958.

—
L'an deux mille un, le trois mai,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMA S.A., ayant son siège social à L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 76.958, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 894 du 16 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Me André Harpes, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandie Lang, institutrice préscolaire, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification de l'article 2 des statuts.
3. Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction.
4. Nomination de nouveaux administrateurs.
5. Autorisation au conseil d'administration à déléguer le pouvoir de signature à Monsieur Jean-Paul Lang, retraité, demeurant à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.'

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes études et réalisations immobilières; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays pour son propre compte; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.'

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Carlo Fischbach, Fernand Dichter et Patricia Van de Voorde et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Paul Lang, retraité, demeurant à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs,
- b) Monsieur Steve Lang, employé privé, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen et
- c) Mademoiselle Sandie Lang, institutrice préscolaire, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se termine le 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer le pouvoir de signature à Monsieur Jean-Paul Lang, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Harpes, C. Bittler, S. Lang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 9CS, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

P. Frieders.

(35058/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CHAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 76.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001

P. Frieders

(35059/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BIG SMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.194.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35038/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BLUBAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 75.747.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme de droit luxembourgeois EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme de droit luxembourgeois BLUBAY MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

il a été conclu en date du 5 mai 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35041/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CORTAL BANK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 43.106.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2001 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée nomme Monsieur Pierre Schneider, Représentant de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, et Monsieur Xavier Boissinot en tant qu'Administrateurs pour un mandat d'une année.

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat des Administrateurs sortants, Messieurs Alain Leclair, Olivier Le Grand, Pierre De Villeneuve, Thierry Rochelle, Michel Sidier et Joseph Winandy.

Pour copie conforme

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35070/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BLUETECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.821.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35042/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.533.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35044/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 52.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2001.

E. Schroeder.

(35068/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

BURMERANGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.800.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CAMPHILL OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Tortola le 18 mai 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme BURMERANGE HOLDING S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 2 octobre 1997, que son capital a été augmenté suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41 du 25 janvier 1999 et qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.800.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent millions francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

1. Que la société CAMPHILL OVERSEAS LIMITED est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

2. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

3. Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

4. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

5. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

6. Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2001, vol. 464, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2001.

A. Lentz.

(35045/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DESIGN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.528.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire
à la date du 8 janvier 2001*

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes, la société INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A. et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

La société EUROTRUST S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Hesperange, le 8 janvier 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35079/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CALOOCAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.376.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35047/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.214.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 15 février 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Rochas, Maurice Houssa et Philippe Slendzak.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999/2000.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

P. Rochas

Administrateur

(35048/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ENODE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 52.872.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 mai 2001

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante: 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35091/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CARDBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.051.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35049/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CAVECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.211.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35051/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DGZ•DekaBANK, Deutsche Kommunalbank.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 19.336 B.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

(35081/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

C.E.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 33.699.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
en date du 23 mai 2001 à 8.30 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- de prendre acte de la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2001.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant à L-7349 Heisdorf, 1, rue du Baron de Reinach, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35052/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CLAUDYDAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.861.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35063/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DILFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 71.181.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 553, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

(35082/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CENTRE EUROPEEN DE MARKETING DE VIDEO ET D'EDITION (C.E.M.V.E.) S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 19.221.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

(35054/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CENTRE EUROPEEN DE MARKETING DE VIDEO ET D'EDITION (C.E.M.V.E.) S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 19.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 18 juillet 2000 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Philippe Penasse aux fonctions d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35055/806/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CO.GRAINS HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35066/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

E-PARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(35086/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement à Luxembourg le 21 mai 2001

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Jean-Marc Jorand
- Monsieur Pierre-Alain Donini

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

P. Rochas

Administrateur

(35060/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 21 mai 2001

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de franc luxembourgeois en Euro.

L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront effets en date du 31 décembre 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35061/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DataPlan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1B, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 65.889.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(35073/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CODOFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 29.414.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35065/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

COLOGNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.546.

—

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35067/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

FCA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 80.742.

—

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme FCA HOLDING, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 5 mars 2001, pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35118/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CRAWFRESH IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch.
R. C. Luxembourg B 49.367.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de reporter le résultat total positif de LUF 22.979.444,- à nouveau.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 31.000,-, représenté par 250 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69.

Pour arriver à un capital de EUR 31.000,-, un montant de EUR 13,31 a été prélevé des résultats reportés.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Alain Schmit administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, juin 2001.

Pour la société

Signature

(35071/506/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

CSP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.033.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35072/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ENVOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

(35092/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DECOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.554.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35075/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35078/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.800.

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 mai 2001 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Christian Mognol en remplacement de Monsieur Benoît Duvieux.

A la suite de cette même assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit pour une période de 1 an:

- Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Le Commissaire aux comptes est désormais le suivant pour une période de 1 an:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 mai 2001, le siège social de la société est transféré au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement CREGELUX) et DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A. le 2 septembre 1999, dont extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 21 juin 2000, portant sur le domicile L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, prend fin au 29 mai 2001.

Pour DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35080/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.761.

In the year two thousand and one, on the 21st of May.

Before Us Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A. (the 'Corporation'), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch on 3rd May 2001, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer Mr Franz Fayot, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

To amend paragraph 2 of article 13 of the articles of incorporation so as to read as follows:

'Concerning the opening and operating of bank accounts of and on behalf of the Corporation, the Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the single signature of any director to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.'

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Single resolution

It is resolved to amend paragraph 2 of article 13 of the articles of incorporation so as to read as follows:

'Concerning the opening and operating of bank accounts of and on behalf of the Corporation, the Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation or by the single signature of any director to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.'

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at forty thousand Luxembourg Francs (40,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille et un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A. (la 'Société'), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 3 mai 2001, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Bertrand Reimmel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire Monsieur Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg et scrutateur Monsieur Franz Fayot, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Modification de l'article 13, paragraphe 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'En ce qui concerne l'ouverture et l'opération de comptes bancaires ouverts au nom de la Société et pour le compte de la Société, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la seule signature individuelle de tout administrateur à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration'.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre de leurs actions sont montrés sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 13, paragraphe 2, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'En ce qui concerne l'ouverture et l'opération de comptes bancaires ouverts au nom de la Société et pour le compte de la Société, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la seule signature individuelle de tout administrateur à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration'.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite du présent acte s'élèvent à approximativement quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Reimmel, L. Gloden, F. Fayot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 mai 2001, vol. 418, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2001.

E. Schroeder.

(35076/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2001.

E. Schroeder.

(35077/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

DRAYCOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.147.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35083/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

**EXECUTIVE CARS S.A., Société Anonyme,
(anc. FACE S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 60.462.

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FACE S.A., ayant son siège social à L-7565 Mersch, 1A, rue Servais,

constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 8 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 655 du 24 novembre 1997,

modifiée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 631 du 4 septembre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 60.462.

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en EXECUTIVE CARS S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de EXECUTIVE CARS S.A.»

2.- Transfert du siège social de la société vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export, la vente, la location de tous types de véhicules à moteur neufs ou d'occasions, ainsi que les pièces de rechange.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3.- Démission du conseil d'administration de la société, à savoir:

- La société civile immobilière P&P COMPANY SCI,
- La société civile immobilière SOCARS SCI,
- Monsieur Udo Pontzen.,

4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration, à savoir:

- La société ADVISA FIDUCIAIRE INC, avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,
- La société AARON GUBBISH FINANCIAL GROUP USA INC, avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,
- La société de droit de l'état du Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC. (UTS), avec siège social à Panamy-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista.

5.- Démission de la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A. en abrégé ICSL S.A., de ses fonctions de commissaire aux comptes.

6.- Nomination de la société de droit de l'Etat Britannique HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD, établie et ayant son siège social au 200 Tottenham, Court Road, Londres W1P9LA.

7.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en EXECUTIVE CARS S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de EXECUTIVE CARS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling. Par conséquent, l'article 2 premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Premier alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export, la vente, la location de tous types de véhicules à moteur neufs ou d'occasions, ainsi que les pièces de rechange.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du conseil d'administration de la société, à savoir:

- La société civile immobilière P&P COMPANY SCI,
- La société civile immobilière SOCARS SCI,
- Monsieur Udo Pontzen,

et lui confère pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration pour une durée de six ans, à savoir:

- La société ADVISA FIDUCIAIRE INC, avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,
- La société AARON GUBBISH FINANCIAL GROUP USA INC, avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,

- La société de droit de l'état du Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC. (UTS), avec siège social à Panama-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY SERVICE LUXEMBOURG S.A. en abrégé ICSL S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes, et lui confère pleine et entière décharge.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société de droit de l'Etat Britannique HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD, établie et ayant son siège social au 200 Tottenham, Court Road, Londres W1P9LA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 mai 2001.

P. Decker.

(35110/206/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EXECUTIVE CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 60.462.

Réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille un, le neuf mai 2001.

Se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme EXECUTIVE CARS S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 août 1997, à savoir:

- 1.- La société ADVISA FIDUCIAIRE INC., avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,
- 2.- La société AARON GUBBISH FINANCIAL GROUP USA INC., avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware,
- 3.- La société de droit de l'Etat du Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC. (UTS), avec siège social à Panama-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les membres du conseil d'administration acceptent la démission de Monsieur Pierre Pirot, gérant de sociétés, demeurant à B-7011 Ghlin, 21, Résidence de la Prairie, de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

ADVISA FIDUCIAIRE INC.

Signature

AARON GUBBISH FINANCIAL GROUP USA INC.

Signature

UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC. (UTS)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 9CS, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35111/206/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

**EXECUTIVE CARS S.A., Société Anonyme,
(anc. FACE S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 60.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour la société

Pour le notaire

P. Decker

(35112/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EGIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 48.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

(35088/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EGIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 48.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

(35089/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ELIFIN, Société Anonyme.

Share capital: 1,000,000.- FRF.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.622.

Extract of Minutes of the Board of Directors held in Luxembourg on 2nd May 2001

The Directors meet at SOFITEL in Luxembourg at 10 a.m., upon notice given to each Director by facsimile dated 20th April 2001.

Present:

Michel Guillet, Chairman,

Philippe Bernard,

François Bursaux,

Manuel Frias,

Patrice Richard,

Rémi Terrail.

Represented:

John Burgess,

Patrice Hoppenot,

Stephen Lane,

Iain Stokes,

Barry Volpert.

Absent:

Ian Riley.

Secretary:

Jean-Xavier Gauthier.

According to the attendance sheet, eleven Directors out of the twelve forming the Board of Directors are present or represented. Whereas the quorum is formed, and the meeting has been regularly called for, the Chairman declares that the Board of Directors can validly proceed on the following points:

1. Agenda:

The Agenda of the meeting is commented by the Chairman:

- 5. Transfer of the registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, in a subsidiary of ARTHUR ANDERSEN.

Transfer of the registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, in a subsidiary of ARTHUR ANDERSEN.

After discussion, the members of the Board unanimously approve the agenda and decide the transfer of the Registered office from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to the subsidiary of ARTHUR ANDERSEN located 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Director / Director.

La traduction française de la décision ci-avant se présente comme suit:

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 2 mai 2001

Sur convocation faite par fax en date du 20 avril 2001 adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration, le Conseil s'est réuni au SOFITEL à Luxembourg à 10 heures.

Présents:

Michel Guillet, Chairman,

Philippe Bernard,

François Bursaux,

Manuel Frias,

Patrice Richard,

Rémi Terrail.

Représentés:

John Burgess,

Patrice Hoppenot,

Stephen Lane,

Iain Stokes,

Barry Volpert.

Absent:

Ian Riley.

Secrétaire:

Jean-Xavier Gauthier.

Il ressort de la feuille de présence que onze administrateurs sur les douze composant le conseil d'administration sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint et la réunion valablement convoquée, le Président déclare que le conseil peut valablement délibérer sur les points suivants:

1. Agenda:

- 5. Transfert du siège social du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg dans les locaux d'une filiale d'ARTHUR ANDERSEN.

Transfert du siège social du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg dans les locaux d'une filiale d'ARTHUR ANDERSEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour et décide de transférer le siège social du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

M. Guillet / P. Bernard

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35090/795/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.547.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant 1, Via Monte Grappa à I-Vedano al Lambro;
 - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35087/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ESSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 7.310.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 553, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 31 mai 2001.

R. Kremer

Administrateur-délégué

(35094/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

ERDEVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.877.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 553, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35093/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.010.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Signature

(35097/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.533.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 553, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35095/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.254.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 8 mai 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettre cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35096/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2001.
